



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation de la ligne TER à Saint-André-le-Gaz (Isère)

Question écrite n° 6354

Texte de la question

M. Thierry Perez attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la dégradation continue du service ferroviaire sur la ligne TER reliant Lyon à Grenoble et Chambéry via Saint-André-le-Gaz, pourtant essentielle à la mobilité quotidienne de milliers de travailleurs, étudiants et usagers réguliers. Depuis plusieurs mois, cette ligne subit des suppressions de trains fréquentes, des retards récurrents, une absence d'information voyageur en temps réel et une saturation chronique des rames. Cette situation génère des conséquences économiques, professionnelles et psychologiques graves pour les usagers, lesquels continuent pourtant de payer leurs abonnements à tarif constant, voire majoré. La région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité organisatrice de transport, a certes des responsabilités majeures, mais l'État ne peut s'exonérer de sa part : il revient au Gouvernement d'assurer une vision nationale cohérente, des financements adaptés aux enjeux climatiques et une pression suffisante sur SNCF Réseau comme sur SNCF Voyageurs pour garantir un minimum de service et de qualité. Dans ce contexte, il lui demande : premièrement, quels engagements budgétaires précis ont été pris par l'État pour la modernisation de cette ligne ; deuxièmement, quel mécanisme de suivi existe entre le ministère, SNCF Réseau et les régions pour garantir la régularité du service sur les lignes structurantes du quotidien ; troisièmement, quelle réponse le Gouvernement entend apporter aux milliers d'usagers qui réclament un retour à un service fiable et ponctuel, en pleine contradiction avec l'objectif de report modal.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Perez](#)

Circonscription : Isère (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6354

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2025